

Réunion spéciale du Conseil économique et social/ONU sur la coopération internationale en matière fiscale – 5 juin 2014.  
Intervention de M. Mathias de Sainte Lorette

---

La France est très active sur la scène internationale en matière fiscale, notamment en ce qui concerne de lutte contre l'évasion et la fraude fiscales (1). Elle soutient, dans ce contexte, le rôle des Nations Unies (2).

1/ La France a été pionnière en matière de lutte contre l'érosion des

Avec 43 autres juridictions, nous sommes engagés à établir un calendrier ambitieux mais réaliste : les premiers échanges d'information se feront en 2017 sur des données collectées à partir du 31 décembre 2015.

Ce processus sera mené à bien au plus tard le Forum mondial sur la transparence et l'échange d'informations à des fins fiscales à Berlin les 28 et 29 octobre 2014. Les pays en développement ont également à en tirer leur bénéfice possible pour l'application des règles fiscales en suivant un calendrier et modalités adaptés aux conditions qui sont les leurs.

Enfin, la France a d'ores et déjà introduit dans sa législation une obligation de reporting pays par pays des groupes bancaires opérant sur son territoire et appelle de ses vœux l'émergence d'un standard international en la matière.

2/ Dans ce contexte, l'action des experts du Comité des Nations unies constitue une garantie, un lieu d'échange et d'impulsion essentielle. Je félicite d'ailleurs de la création d'un sous-groupe de travail du comité dédié à la lutte contre l'érosion des bases imposables et les transferts de bénéfices dans le contexte spécifique des pays en développement.

Car la lutte contre la fraude fiscale, mais également la bonne coopération internationale de cette lutte constituent des impératifs de développement. Les règles appliquées rassembleront d'autant plus de consensus internationales et seront d'autant mieux appliquées entre les Etats qu'elles seront adaptées à la réalité économique, équilibrées et praticables.

Si l'entrée en vigueur de mesures unilatérales défensives peut permettre un accroissement des ressources fiscales à court terme,